



# Vallée du Né

Lettre d'information du site Natura 2000 n° FR 5400417

N°2  
2016



© A. Orseau / LPO

## Édito

Ce deuxième numéro de l'InfoSite marque la quatrième année d'animation du site Natura 2000 par la LPO. Depuis fin 2012, la LPO a en effet été retenue pour animer et mettre en œuvre le document d'objectifs (DOCOB) de la vallée du Né. Elle œuvre ainsi, aux côtés des acteurs du territoire, à préserver la richesse patrimoniale de cette vallée exceptionnelle.

Vous retrouverez dans ces quelques pages le bilan des engagements des acteurs locaux et propriétaires privés dans la démarche Natura 2000 (plus de 70 hectares préservés grâce à la charte Natura 2000), ainsi que les retours des manifestations organisées au cours de l'année.

Un article est également consacré aux aménagements réalisés par le SIAH du Né pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau. Le bassin du Né fait figure d'exemple, tant sur

l'état d'avancement de la mise en conformité des ouvrages classés en liste 2 (13 ouvrages aménagés sur 14), que sur la qualité des travaux engagés (le Pérat devrait être cité en exemple pour les prochains travaux d'effacement d'ouvrages).

Propriétaires, ayant-droits, usagers ou encore collectivités, vous pouvez vous aussi engager en faveur de la biodiversité grâce aux outils Natura 2000 qui sont à votre disposition. Un guide technique est là pour vous aider et trouver l'engagement qui vous correspond !

Très bonne lecture à tous.

**Sophie Duhautois**  
Animatrice Natura 2000



Fritillaire pintade © S. Duhautois



© S. Duhautois / LPO

## Retour sur la Journée Mondiale des Zones Humides 2016



A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, un documentaire sur la Loutre d'Europe a été présenté au grand public le jeudi 4 février à Salignac-sur-Charente. Une vingtaine de personnes ont assisté à cette soirée de projection animée par l'animatrice Natura 2000.

Après une présentation des actions menées dans le cadre de Natura 2000 en faveur de l'espèce, le film documentaire « la loutre... en toute intimité » de Ronan Fournier-Christol a été projeté dans la salle. Sorti en 2015, ce documentaire est le premier film français à présenter la vie de la Loutre d'Europe grâce à des images de loutres sauvages filmées dans leur milieu naturel à toutes les saisons.

Cette soirée aura permis la mise en lumière d'une espèce emblématique, souvent méconnue mais bien présente au sein de nos vallées alluviales.

Après le Vison d'Europe en 2015, et la Loutre en 2016, nous espérons mettre en avant de nouvelles espèces l'année prochaine et faire de la Journée Mondiale des Zones Humides un rendez-vous annuel incontournable pour les amoureux de nature de la vallée.

## Les élèves de Salles d'Angles partent à la découverte des espèces du site Natura 2000

A l'occasion d'une sortie scolaire, 17 élèves de CE1 de l'école primaire de Salles d'Angles sont partis à la découverte du site Natura 2000 de la vallée du Né, accompagnés par Alexandre DUTREY de Charente Nature.

Après un temps d'écoute de la faune, les élèves ont suivi les indices de présence d'une espèce emblématique de la vallée. Crotte à l'odeur mêlée de miel et de poissons (épreintes), et empreintes de pattes sur les bords du cours d'eau : aucun doute, une Loutre d'Europe est passée par là !

Les élèves se sont ensuite retrouvés dans une prairie humide et ont tenté de décrocher leur « permis libellule » ! L'épreuve ? Attraper une libellule à l'aide d'un filet et la relâcher saine et sauve ! Tous ont su faire preuve d'agilité et de délicatesse et sont repartis avec leur permis en poche !



© A. Orseau

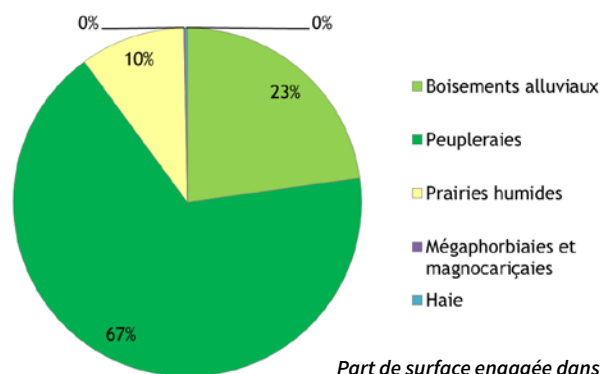
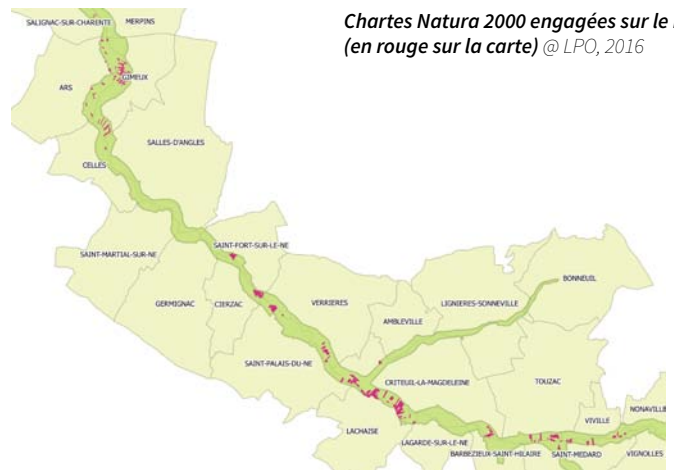
# Ils se sont engagés dans la charte Natura 2000

Les chartes Natura 2000 permettent de valoriser des pratiques respectueuses de l'environnement. Les signataires s'engagent à respecter un certain nombre de mesures de gestion favorables à la biodiversité, sans que cela n'engendre de surcoût. Intervenir en dehors de la période de reproduction de la faune, ne pas entretenir la végétation sous les peupliers dès lors que l'élagage est terminé, laisser une bande boisée de 5 m minimum en bord de cours d'eau ou bien conserver des arbres morts ou creux, fissurés, pour permettre l'installation d'espèces menacées (chauves-souris, Rosalie des Alpes, etc.) sont autant d'actions favorables aux milieux naturels qui figurent dans la charte Natura 2000.

Depuis 2013, ce sont ainsi **27 propriétaires privés**, représentant **plus de 70 hectares**, qui se sont engagés à respecter la charte Natura 2000 dans la vallée du Né. Les milieux engagés les plus représentés sont les peupleraies car notre action a été principalement ciblée vers leurs propriétaires. Notez que les boisements alluviaux naturels représentent près d'un quart de la surface en charte Natura 2000.

Vous souhaitez en savoir davantage sur l'engagement dans la charte Natura 2000 ?

Consulter le guide technique inclus dans cet infoSite



Part de surface engagée dans la charte Natura 2000 en fonction de milieu

## Populiculteurs : retirez les protections gibiers des peupliers après 3 à 5 ans !



Jeunes peupliers dont les pieds sont protégés des chevreuils par des filets de protection © M. Bergeron, CETEF

Filet de protection © S. Duhautois, LPO

Toutes les plantations de peupliers possèdent des gaines grillagées de protection contre le chevreuil. Ces manchons en plastique protègent les jeunes arbres contre les blessures causées par le chevreuil qui frotte ses bois sur le tronc.

Une dizaine d'années plus tard, ces protections se désagrègent et les éléments de plastique se répandent dans la nature. Non dégradables, des millions de particules se stockent dans les alluvions, causant une véritable pollution.

C'est pourquoi il est important de retirer ces protections lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. Entre 3 et 5 ans, les peupliers deviennent suffisamment gros pour que les chevreuils ne fassent plus de dégâts : c'est donc le moment d'enlever les protections. Passé ce délai, les filets se déchirent en lambeaux et deviennent plus difficiles à récupérer. En 2015, l'Association des propriétaires de peupleraies (ASGF de la Charente Cognaçaise) avait lancé une vaste opération en proposant aux propriétaires de retirer leurs protections pour 166 € / ha.

La mise en place de filets de protection reste actuellement la solution la plus prisée par les populiculteurs de la vallée. Des solutions alternatives existent mais leur utilisation reste limitée. Les protections biodégradables ont un coût trop élevé et leur qualité n'est pas garantie. Quant au badigeonnage des troncs avec un produit répulsif, cela nécessite d'être renouvelé tous les ans et s'avère pas assez efficace. Le retrait des filets de protection constitue ainsi un enjeu majeur pour préserver la vallée.

**Mathieu BERGERON**  
Technicien forestier  
CETEF de la Charente

# Restaurer les continuités écologiques



Site du Pérat avant (photo de gauche)  
et après travaux (photo de droite)  
© L. Paulhac, SIAH du Né

A l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, les ouvrages hydrauliques perturbent la vie aquatique et le transfert des sédiments dans les cours d'eau. Ils sont autant d'obstacles infranchissables pour les organismes aquatiques qui doivent pourtant pouvoir circuler librement afin d'accéder aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance ou encore leur alimentation, et ce de la mer aux rivières lorsqu'il s'agit des poissons migrateurs (Anguille, lamproies, Truite de mer...).

Pour améliorer la continuité écologique, les cours d'eau ont été classés en deux listes. La liste 2 prévoit que tout ouvrage existant ou à créer doit comporter des dispositifs assurant la libre circulation des espèces et le transport suffisant des sédiments dans un délai restreint (avant 2018 pour le bassin versant Adour-Garonne).

Sur le bassin versant du Né, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) est notamment en charge de coordonner et favoriser la mise en conformité de l'ensemble des ouvrages classés en liste 2, soit 14 ouvrages au total. Alors que les retards s'accumulent sur les autres bassins versants, le bassin du Né s'est démarqué des autres puisqu'en 2015, il ne restait que deux sites à aménager : l'ouvrage du Pérat (Salignac sur Charente et Merpins) et l'ouvrage du moulin de Beaulieu (Germignac).

## Les travaux du Pérat

L'ouvrage hydraulique du Pérat était situé sur l'aval du Né à environ 1 200 mètres du fleuve Charente. Il servait essentiellement à maintenir un plan d'eau au niveau du pont de la RD 732.

Pour améliorer la continuité écologique, plusieurs scénarii avaient été envisagés (gestion de l'ouvrage, création d'un bras de contournement, passe en béton à bacs successifs...). Le choix s'est finalement porté sur l'effacement de l'ouvrage et la mise en place de mesures correctives pour gérer l'abaissement de la lame d'eau.

Les travaux, coordonnés par le technicien rivière du SIAH, ont eu lieu à l'automne 2015 avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les Conseils Départementaux de Charente et Charente-

Maritime. D'un montant total de 123 550 euros, ils permettent désormais la migration à la fois des poissons mais aussi des sédiments. Ils restaurent la continuité écologique sur plus de 8 km supplémentaires, du fleuve Charente au site des trois pelles.

L'ouvrage du moulin de Beaulieu sera quant à lui aménagé à l'automne 2016.



Aménagement de risbermes. Elles permettent de limiter l'érosion et de consolider les berges  
© L. Paulhac, SIAH du Né

## CONTACTER L'ANIMATRICE NATURA 2000

Sophie DUHAUTOIS - LPO  
8-10 rue Pujos 17300 ROCHEFORT  
05.46.82.12.34  
Sophie.duhautois@lpo.fr  
<http://valleedune.n2000.fr>



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ